

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	15.02.2017	12h08	17.108	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol	Lié à (facultatif) : ad
--------------------------------	----------------------------

**Titre : Affecter la moitié des revenus de la BNS à recapitaliser Prévoyance.ne**

**Contenu :**

Le Conseil d'État est prié d'étudier de quelle manière affecter chaque année à la recapitalisation de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, en sus des mesures à charge des employeurs et du personnel déjà en vigueur, une somme équivalant à la moitié du montant perçu par le canton au titre de la redistribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS), ceci tant que cette dernière pratique des taux négatifs ou qu'une disposition fédérale de même nature n'est pas entrée en force.

**Développement (obligatoire) :**

Prévoyance.ne, la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, suit actuellement un plan de recapitalisation exigé par une loi fédérale que l'on peut appeler "de beau temps". Lors de son élaboration, en effet, la situation de rendement des marchés financiers était extrêmement plus favorable qu'aujourd'hui et que pour les années à venir. Pour les institutions de prévoyance, la limite du supportable a été dépassée lorsque la BNS a introduit les taux d'intérêts négatifs. Cela signifie que les placements prudents par excellence, les obligations en monnaie nationale et les liquidités, coûtent et continueront de coûter de l'argent au lieu d'en rapporter.

Pour Prévoyance.ne, la situation est d'autant plus tendue qu'un changement de primauté se dessine à l'horizon, changement qui impose une capitalisation solide sous peine de se solder par un désastre social et financier.

Une certaine ironie veut que les bénéficiaires ainsi engrangés par la BNS aux dépens des destinataires du deuxième pilier soient redistribués aux cantons, et entre autres au canton de Neuchâtel. Par un système de vases communicants, la communauté des contribuables du canton reçoit ce qui est enlevé au personnel de la fonction publique.

Il n'est dès lors que justice de restituer une partie de la manne en provenance de la BNS à Prévoyance.ne, en ajoutant cet apport aux lourds efforts de recapitalisation aujourd'hui déjà consentis par les assurées, les assurés et leurs employeurs.

L'urgence est demandée :  Oui  Non

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Roby Tschopp

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Daniel Ziegler	Veronika Pantillon	Francis Bärtschi
Martha Zurita	Laurent Kaufmann	François Konrad
Doris Angst	Patrick Herrmann	André Frutschi

**Position du Conseil d'État :**

Reverser une part de bénéfice de la BNS à Prévoyance.ne priverait d'autant le compte de fonctionnement de l'État de recettes et aggraverait d'autant le déséquilibre des comptes. Cela reviendrait aussi à faire supporter à l'État seul une partie des efforts de recapitalisation plutôt que de les faire partager entre l'ensemble des employeurs d'une part, et les assurés d'autre part. Enfin, l'instauration de taux négatifs est une réaction à l'évolution des marchés financiers. Si elle réduit le rendement de certains placements, elle contribue aussi à la compétitivité du pays et par là a également des répercussions positives sur les institutions de prévoyance.